

**Commission économique pour l'Europe**

Comité des politiques de l'environnement

**Comité directeur pour l'éducation
au service du développement durable****Quatorzième réunion**

Genève, 2 et 3 mai 2019

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Résultats de la première réunion du Groupe spécial
de la planification stratégique et des travaux ultérieurs
du Groupe : projet de note de réflexion sur le cadre
de mise en œuvre pour l'après-2019****Résultats de la première réunion du Groupe spécial
de la planification stratégique et des travaux ultérieurs
du Groupe : projet de note de réflexion sur le cadre
de mise en œuvre pour l'après-2019****Note du secrétariat****Résumé*

À sa treizième réunion, qui s'est tenue en 2018, le Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable a tenu des débats sur l'avenir de l'éducation au service du développement durable (EDD) afin d'élaborer des propositions, des recommandations et des outils novateurs pour combler les lacunes et donner un nouvel élan à l'éducation au service du développement durable et au rôle que le Comité directeur joue aux niveaux tant régional que national. Pour ce faire, le Comité directeur a constitué un groupe spécial composé de membres du Comité.

La première réunion du groupe spécial s'est tenue les 27 et 28 novembre 2018, à La Haye. Les consultations entre son équipe dirigeante et ses membres se sont poursuivies en ligne. Dans la présente note, il est tenu compte des contributions du Groupe spécial, qui sont fondées à la fois sur : a) les discussions menées lors de la réunion de La Haye et les recommandations formulées à cette occasion ; b) les cadres directifs relatifs à l'avenir de l'éducation au service du développement durable élaborés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Conseil européen ; et c) l'expérience et les acquis du Comité directeur. Le présent document pourra être revu et étoffé.

Le Comité directeur est invité à examiner la présente note et à se prononcer sur les nouvelles mesures à prendre.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Volet 1 : Approche paninstitutionnelle de l'EDD – les institutions en tant que communautés d'apprentissage porteur de changement	4
III. Volet 2 : Enseignement de qualité et éducation au service du développement durable	8
IV. Volet 3 : éducation numérique, technologies de l'information et de la communication et éducation au service du développement durable	12
V. Volet 4 : entrepreneuriat, emploi, innovation et éducation au service du développement durable.....	16

I. Introduction

1. Dans les programmes internationaux, il est vivement recommandé de réorienter à l'avenir l'éducation au service du développement durable (EDD) dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Sur le plan de la politique générale, les objectifs de développement durable constituent un nouveau cadre : la cible 7 de l'objectif de développement durable 4, qui porte expressément sur l'éducation au service du développement durable, et l'objectif de développement durable 17, qui promeut la coopération, les partenariats et les plateformes de connaissances. L'Accord de Paris sur le climat laisse entrevoir la nécessité d'opérer d'urgence une transition dans le secteur de l'énergie, mais aussi dans le système alimentaire, le système de distribution de l'eau, la biodiversité et l'économie circulaire. En outre, dans d'autres accords, pactes et documents issus des conférences des États Membres de l'ONU, il est préconisé d'adopter des modes de vie plus durables et de passer à d'autres systèmes économiques, s'agissant notamment de renforcer les capacités et les connaissances, de promouvoir de tels modes de vie et de développer de nouvelles compétences en faveur de l'innovation sociale.

2. La CEE s'est attachée à faire en sorte que ses travaux concordent avec ceux menés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) et le suivi du Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable (2015-2019), et appuie ces efforts. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) anime actuellement des dialogues visant à définir l'orientation du nouveau programme d'action mondial au service du développement durable (les projets futurs seront confirmés en 2019, dans le cadre de l'Assemblée générale de l'UNESCO). Les participants au Forum régional pour le développement durable, qui se tiendra en mars 2019 à Genève, discuteront de la voie à suivre pour orienter les futurs travaux du Comité directeur.

3. Dans la déclaration conjointe de ses États membres intitulée « Le nouveau Consensus européen pour le développement : notre monde, notre dignité, notre avenir » (STATEMENT/17/1547, 7 juin 2018), l'Union européenne (UE) se réfère également aux objectifs de développement durable, notamment à celui relatif à l'éducation, en tant que guide pour la prochaine décennie. Dans son document publié en 2018 et intitulé « Le Futur de l'éducation et des compétences : projet Éducation 2030 », l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fait référence aux objectifs de développement durable et à l'importance de l'éducation. Autre texte faisant autorité, le document intitulé « Éducation et formation 2020 » constitue un nouveau cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation et accorde une juste place aux besoins liés à la durabilité et à ceux qui se rapportent à l'éducation dans ce domaine. Ces grandes orientations peuvent contribuer de façon notable à inciter de nouveaux acteurs à s'investir dans l'éducation au service du développement durable et à appuyer les efforts faits pour la prendre systématiquement en compte.

4. Plus précisément, à la Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement tenue à Batumi (Géorgie) en juin 2016, le cadre de la coopération pour l'éducation au service du développement durable dans la région, initialement défini à la Réunion de haut niveau qui s'était tenue à Vilnius en 2005, a été prolongé jusqu'en 2030. Ce calendrier correspond à l'échéance fixée pour les autres engagements mondiaux, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et les objectifs de développement durable.

5. Compte tenu des défis que rencontre actuellement le Comité directeur, la nouvelle planification stratégique devrait permettre :

a) De remédier à la baisse du nombre de participants aux réunions, en particulier s'agissant des participants d'Europe du Nord et de l'Europe occidentale. Peu de pays envoient des représentants tant du ministère de l'éducation que du ministère de l'environnement ;

b) D'adopter une approche renouvelée et plus en profondeur de l'adhésion aux thématiques et aux processus de l'EDD ;

c) De modifier l'organisation des réunions afin d'accroître les niveaux de participation ;

d) De mieux tirer parti des travaux utiles et pertinents des « groupes d'experts » (par exemple, les travaux de suivi et d'évaluation ainsi que les travaux sur les indicateurs) ;

e) De recentrer la coopération dans le domaine de l'EDD sur le Programme 2030 afin de donner un nouvel élan aux engagements.

6. Le présent document a pour principal objectif de définir la manière dont le Comité directeur pour l'EDD peut conférer une valeur ajoutée :

a) À ses propres travaux et priorités ;

b) Aux travaux des autres parties prenantes internationales qui participent à l'EDD ;

c) À l'action et au rôle de la CEE dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

7. Ce document, établi sur la base des résultats des travaux du groupe spécial, est divisé en quatre parties :

a) Approche paninstitutionnelle de l'éducation au service du développement durable – les institutions en tant que communautés d'apprentissage porteur de changement ;

b) Enseignement de qualité et éducation au service du développement durable ;

c) Éducation numérique, technologies de l'information et de la communication, et éducation au service du développement durable ;

d) Entreprenariat, emploi, innovation et éducation au service du développement durable.

8. Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner le positionnement stratégique proposé, avec la possibilité de créer d'autres groupes de travail spéciaux ou d'autres groupes d'experts afin de présenter des résultats majeurs à la Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement qui devrait avoir lieu en 2021 dans le cadre de la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Ce volet des travaux devrait aussi servir à orienter les dialogues sur l'avenir de l'EDD qui sont actuellement menés au niveau international dans le cadre de l'UE et de l'ONU.

II. Volet 1 : Approche paninstitutionnelle de l'EDD – les institutions en tant que communautés d'apprentissage porteur de changement

A. Introduction

9. L'éducation au service du développement durable donne aux apprenants les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause et d'entreprendre des actions responsables en vue de l'intégrité de l'environnement, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et à venir, et ce, dans le respect de la diversité culturelle. Liée à l'apprentissage tout au long et sur tous les aspects de la vie, elle fait partie intégrante d'une éducation de qualité. Elle se fonde sur une approche globale puisqu'elle concerne les contenus et les résultats de l'apprentissage, la pédagogie et l'environnement éducatif. Allant bien au-delà du simple enseignement du développement durable, l'EDD est porteuse de changement dans la mesure où elle promeut le développement durable en encourageant les apprenants à réfléchir à leurs valeurs et à leurs comportements et en leur donnant les moyens de provoquer des changements en eux-mêmes et dans leurs communautés.

10. Les institutions promouvant l'EDD devraient offrir aux enseignants ou formateurs et aux apprenants la possibilité d'adopter des comportements et des solutions durables. Pour cela, elles doivent non seulement mettre en place des technologies durables, mais aussi

intégrer systématiquement les principes du développement durable dans leur politique de gestion et les introduire progressivement dans leur système de valeurs. Il est précisé dans la Stratégie de la CEE pour l'EDD que « l'établissement d'enseignement dans son ensemble [...] devrait respecter les principes du développement durable » (CEP/AC.13/2005/3/Rev.1, par. 29).

11. Plus récemment, le document final de Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons »¹, a souscrit à l'approche paninstitutionnelle et a encouragé les établissements d'enseignement à « faire du développement durable une matière interdisciplinaire dans une optique intégrée » et à adopter une « gestion de la durabilité » sur leur campus et dans leur communauté locale. Il a également été jugé important de promouvoir l'EDD par des interventions à l'échelle du système dans la Déclaration d'Incheon « Éducation 2030 », ainsi que dans le Programme d'action mondial pour l'EDD, dans lequel la promotion d'approches paninstitutionnelles dans le domaine de l'EDD figure parmi les domaines d'action prioritaires.

B. Définition

12. Les établissements d'enseignement ont tendance à définir l'EDD de diverses manières. Il est bien plus difficile de promouvoir une approche paninstitutionnelle de l'EDD que de se contenter d'enseigner le développement durable et d'introduire de nouveaux éléments dans les cours et les programmes de formation. L'approche paninstitutionnelle a pour objectif d'intégrer la durabilité dans tous les aspects d'une institution. Cela signifie que tous les aspects du fonctionnement interne et des relations avec l'extérieur de l'institution sont examinés et révisés à la lumière des principes du développement durable et de l'EDD. Au travers d'une telle approche, chaque institution décide de ses propres actions dans trois sphères qui se chevauchent, à savoir le « campus » (gestion du fonctionnement), le « curriculum » (enseignement/apprentissage et recherche) et la « communauté » (relations extérieures).

13. L'approche paninstitutionnelle signifie que la stratégie de l'institution et, *in fine*, sa culture sont orientées vers le développement durable. Une telle approche peut servir de modèle et devrait être encouragée à tous les niveaux et dans tous les contextes. Elle ne se limite donc pas à l'éducation formelle, mais peut également être appliquée dans des contextes qui ne sont généralement pas associés à la pratique pédagogique. Il s'agit notamment des établissements qui dispensent une éducation non formelle (par exemple les musées, galeries d'art ou parcs nationaux) ou informelle (par exemple les collectivités locales, les entreprises ou les ONG), dans les secteurs public et privé.

C. Résultats escomptés

14. L'EDD est un élément essentiel de toute stratégie axée sur la réalisation des objectifs de développement durable. Dans la cible 7 de l'objectif de développement durable 4, il est demandé aux États membres de faire en sorte que tous les élèves « acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur [...] des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ». Cela signifie que l'EDD, loin de se limiter à la scolarité, dure toute la vie et en embrasse tous les domaines. Une approche institutionnelle globale offre la possibilité de promouvoir, dans les établissements d'enseignement formel, non formel et informel, les politiques générales et les mesures qui permettront de faire face aux grands défis mondiaux qu'affrontent des sociétés démocratiques, comme le respect des droits de l'homme et des minorités, l'acceptation de la diversité, le règlement pacifique des conflits et la durabilité sociale et environnementale.

¹ <https://sustainabledevelopment.un.org/futurewewant.html>.

15. Vu combien il est important de transformer l'approche paninstitutionnelle de l'EDD, la plupart des exemples et des initiatives concernant cette approche sont issus du système éducatif (principalement les écoles primaires, les écoles secondaires et les établissements d'enseignement supérieur).

16. Ainsi qu'il ressort du cycle de 2010 de présentation des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD, une approche pédagogique globale est définie et pratiquée dans la majorité des États membres de la CEE, divers pays prévoyant des mesures d'incitation propres à appuyer une approche paninstitutionnelle (ECE/CEP/AC.13/2012/3). Afin de mettre l'accent sur l'importance d'une intégration de l'EDD dans les programmes scolaires, le Comité directeur s'est engagé à « faire en sorte qu'un programme d'EDD soit appliqué dans chaque établissement scolaire » (ECE/CEP/AC.13/2012/2). Il a également élaboré un cadre relatif à l'intégration de l'EDD dans les programmes scolaires, qui précise les principaux éléments et caractéristiques pouvant servir de base aux stratégies nationales et locales en la matière.

D. Enjeux

17. L'approche paninstitutionnelle ne concerne pas seulement les établissements d'enseignement formels, mais s'applique à l'ensemble des établissements et institutions, notamment les organisations gouvernementales et non gouvernementales. Étant donné que la réalisation des objectifs de développement durable figure au premier rang des préoccupations des gouvernements, il importe au plus haut point, tant dans le secteur public que le secteur privé :

1. **De définir clairement le sens de l'expression « approche paninstitutionnelle » et ce qu'elle sous-entend pour faire en sorte que les pays, les organisations, les parties prenantes et les autres entités concernées puissent comprendre les objectifs et les tâches à réaliser et appliquer cette approche dans leurs cadres et contextes nationaux et locaux lorsqu'ils mettent en œuvre l'EDD et les objectifs de développement durable.**

18. Les différentes interprétations de cette expression permettent d'avoir une vue d'ensemble de la manière dont l'approche paninstitutionnelle est perçue dans divers contextes et donc de déterminer plus facilement les éléments et les outils essentiels à sa mise en œuvre.

2. **De prendre en considération, expliquer et décrire les aspects génériques d'une approche paninstitutionnelle en tant que cadre concret pouvant être appliqué dans toutes sortes d'institutions, d'organisations, de secteurs et de systèmes qui mettent en œuvre l'EDD et les objectifs de développement durable.**

19. L'approche paninstitutionnelle ne concerne pas seulement les établissements d'enseignement formel, mais s'applique à tous les secteurs de la société (politique, social, éducatif ou culturel). En outre, elle fait intervenir un large éventail de parties prenantes de toutes les couches de la société. Parmi ces aspects génériques, on peut citer : 1) l'esprit d'initiative, qui recouvre les notions de participation, de continuité et de responsabilité sur le lieu d'apprentissage ; 2) l'amélioration de la qualité : tout lieu d'apprentissage doit avoir une certaine idée de la manière dont il souhaite se développer, qu'il s'agisse de la façon d'utiliser l'EDD pour induire un changement ou du type de mécanisme de suivi et d'évaluation à mettre en place ; 3) la participation des jeunes ; 4) l'enseignement et l'apprentissage de l'EDD aux fins du développement des compétences ; 5) le perfectionnement de toutes les personnes concernées ; 6) la gestion du campus, c'est-à-dire notamment la gestion des déchets, les économies d'énergie et les politiques d'achat ; 7) l'innovation, c'est-à-dire le fait d'être ouvert au changement et à la collaboration avec d'autres entités par la constitution de réseaux aux niveaux local, régional et international ; 8) les réseaux de communication au sein de l'institution, mais aussi avec le monde extérieur.

3. De déterminer et décrire les éléments intrinsèques indispensables aux parties prenantes internes et externes d'une institution ou d'une organisation ainsi que les obstacles à surmonter et les mesures à prendre pour promouvoir une approche paninstitutionnelle.

20. Parmi ces éléments intrinsèques, on peut citer une vision d'ensemble commune qui se concrétise par une stratégie et un plan d'action. Une telle stratégie devrait promouvoir une approche participative qui favorise l'engagement et la responsabilité des parties prenantes et leur adhésion à la vision en question. Les questions relatives à la communication, la transparence, l'interdisciplinarité, l'interaction et l'autoréflexion doivent être abordées dans la stratégie.

21. Divers obstacles peuvent être rencontrés, notamment les contraintes de temps, le manque de ressources et de financement, les priorités qui diffèrent d'une organisation à l'autre et d'une partie prenante à l'autre, l'absence de volonté politique, l'absence de compétences internationales et le fait que l'EDD n'est pas une priorité pour les donateurs.

4. De recenser les parties prenantes (internes et externes) qui peuvent définir conjointement une vision d'ensemble commune pour la mise en œuvre d'une approche paninstitutionnelle et élaborer un cadre de compétences en matière d'EDD qui puisse aider les différents acteurs (à chaque étape et à chaque niveau) à œuvrer en faveur de l'EDD conformément au Programme 2030 (en particulier la cible 7 de l'objectif de développement durable 4).

22. Le Comité directeur dispose de connaissances et d'une expérience considérables dans le domaine des compétences en matière d'EDD. Il est important de mettre à profit les enseignements à retenir et les compétences acquises dans ce domaine afin de définir un ensemble d'aptitudes nécessaires à la mise en œuvre d'une approche paninstitutionnelle de l'EDD qui tienne compte des divers contextes, processus et mécanismes (aux niveaux gouvernemental, institutionnel, local, national, public et privé).

E. Activités, propositions et mesures que le Comité directeur peut mettre en œuvre d'ici à 2030

23. Les contributions concrètes que le Comité directeur apporte à ce programme peuvent se résumer comme suit :

a) Recenser les bonnes pratiques relatives à la manière dont les décideurs mettent en œuvre l'approche paninstitutionnelle de l'EDD (notamment dans les services de l'État, le secteur public, le secteur privé, l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation techniques et professionnels) ;

b) Mettre en place une plateforme permettant aux pays de télécharger des exemples de bonnes pratiques relatives à l'approche paninstitutionnelle de l'EDD ;

c) Élaborer un guide pratique de deux pages qui prendra la forme d'une liste récapitulative montrant les avantages qu'il y a à mettre en œuvre une approche paninstitutionnelle de l'EDD. Ce guide comprendra des questions précises qui stimulent la réflexion sur l'approche paninstitutionnelle adaptée aux niveaux institutionnel, gouvernemental, éducatif et organisationnel ;

d) Élaborer un guide succinct et pratique pour expliquer pourquoi il est important de promouvoir une approche paninstitutionnelle de l'EDD. Le guide décrira ce qui est nécessaire pour établir à cet effet une stratégie dans chaque organisation ; comment assurer la mise en œuvre à long terme de la stratégie ; comment parvenir à un consensus ; et quels sont les points clefs de l'approche paninstitutionnelle aux différents niveaux. Pour ce faire, on pourrait demander aux pays de fournir deux ou trois exemples, assortis de références, pour illustrer des stratégies de mise en œuvre qui ont fait leurs preuves ;

e) Définir un ensemble de compétences clefs à l'intention des parties prenantes mettant en œuvre une approche paninstitutionnelle de l'EDD ;

f) Prévoir un système d'accréditation ou un ensemble de critères de qualité aux fins de la mise en œuvre d'une approche paninstitutionnelle de l'EDD pour les secteurs formel, non formel et informel ;

g) Ajouter une section consacrée à l'approche paninstitutionnelle dans le prochain cycle de présentation des rapports nationaux de mise en œuvre.

III. Volet 2 : Enseignement de qualité et éducation au service du développement durable

A. Introduction

24. La priorité devrait être donnée à une éducation de qualité, de la petite enfance à l'enseignement supérieur et à l'éducation des adultes. En outre, il faudrait redoubler d'efforts pour intégrer l'éducation aux droits de l'homme et au développement durable ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement dans les programmes d'enseignement de tous les niveaux, dans le cadre des programmes existants et nouveaux (« Europe moving towards a sustainable future »², UE, octobre 2018).

25. Le niveau d'éducation de la population mondiale n'a jamais été aussi élevé, et pourtant l'injustice sociale, les inégalités économiques, l'érosion culturelle, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et les problèmes de sécurité alimentaire dans le monde s'aggravent. Cela signifie que nos systèmes éducatifs actuels ne contribuent pas à la transition vers le monde plus durable dont la communauté internationale a besoin. La question du développement durable va bien au-delà du simple accès à l'éducation. Selon de nombreux experts, il faut réformer l'enseignement et se concentrer sur un apprentissage qui améliore la qualité de vie tout en protégeant les personnes et la planète. L'objectif de développement durable 4 (assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité), en particulier sa cible 7 (éducation en faveur du développement durable et éducation en faveur de la citoyenneté mondiale), est particulièrement pertinent à cet égard.

26. Les instruments puissants et efficaces que sont la qualité pédagogique et les procédures normalisées peuvent nous permettre de changer nos systèmes d'apprentissage. L'idée serait d'intégrer l'EDD dans les cadres nationaux d'éducation applicables aux normes de qualité et aux processus d'assurance et d'amélioration de la qualité.

27. Ce volet poursuivrait les objectifs suivants : promouvoir les activités qui peuvent procurer une valeur ajoutée aux axes de travail prioritaires du Comité directeur pour l'EDD, aider le Comité à se faire entendre dans les discussions concernant l'avenir de l'EDD et apporter une contribution inédite à la promotion des politiques générales, des décisions et des changements systémiques qui concourent à la mise en œuvre du Programme 2030. Le Comité entend promouvoir l'intégration de l'EDD dans les procédures et critères associés à l'évaluation de la qualité dans l'éducation formelle, l'enseignement supérieur et la formation continue.

28. Il est proposé de travailler avec les spécialistes de la qualité pédagogique (évaluateurs de la qualité, agences d'évaluation de la qualité, inspecteurs scolaires, organismes d'accréditation, pairs évaluateurs et évaluateurs de programmes d'enseignement), car ce groupe d'acteurs ne participe pas encore à la mise en œuvre de l'EDD et des objectifs de développement durable. Ces parties prenantes prennent rarement part aux discussions menées sur les politiques relatives à l'EDD, bien qu'elles soient des acteurs clefs du système qui ont des responsabilités importantes et qui peuvent modifier les politiques générales et les pratiques en matière d'éducation dans toute la région de la CEE.

² Disponible à l'adresse : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/sdg_multi-stakeholder_platform_input_to_reflection_paper_sustainable_europe2030.pdf.

B. Définition

29. Les établissements d'enseignement disposent de mécanismes d'évaluation internes et externes qui garantissent la qualité de l'expérience pédagogique ou des compétences acquises. Des professionnels qualifiés chargés de superviser les programmes d'enseignement travaillent dans les structures d'accueil préscolaire, les écoles, les établissements universitaires, les organismes publics ou les agences nationales. Ils sont formés pour reconnaître les bonnes pratiques, soutenir la réforme de l'enseignement et garantir l'égalité des chances dans les systèmes éducatifs qu'ils supervisent. La plupart d'entre eux ne connaissent pas l'EDD et sont peu investis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, mais ils sont résolus à améliorer l'apprentissage et l'enseignement de manière plus générale. Ce groupe de parties prenantes présente un intérêt fondamental pour ce volet des travaux.

1. Enseignement préscolaire, enseignement formel et formation continue (ou enseignement et formation techniques et professionnels)

30. Dans la plupart des pays, la loi impose des inspections prévoyant une évaluation indépendante des normes relatives à l'enseignement et des contrôles de la qualité de l'enseignement. Généralement, les autorités effectuent, à intervalles réguliers, des évaluations externes et indépendantes dans les structures d'accueil préscolaire, les écoles et les établissements universitaires afin de veiller au respect et au maintien des normes. Ces inspections permettent aussi de fournir des informations aux parents afin de soutenir l'amélioration de l'enseignement et, dans certains cas, de demander aux écoles de rendre compte de l'utilisation faite des fonds publics.

31. Ces dernières années, les services de l'inspection de l'éducation de toute l'Europe ont mis au point de nouvelles méthodes et modalités d'inspection qui conviennent à un système éducatif plus décentralisé. Dans de tels systèmes, les écoles et autres institutions fonctionnent en réseau pour élaborer et mettre en œuvre sur le terrain des modèles fondés sur la transmission de connaissances entre pairs plutôt que sur des visites d'experts. Au niveau de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, certains pays ont aussi récemment défini des normes professionnelles qui tiennent compte des préoccupations environnementales.

32. L'objectif serait d'intégrer l'EDD à la fois dans la transmission de connaissances entre pairs et dans les visites d'experts visant à garantir et à renforcer la qualité, ce qui dépasserait le simple cadre de la promotion des normes et favoriserait principalement l'intégration des thématiques et des capacités en matière d'EDD dans l'apprentissage ainsi que l'amélioration de la gestion de l'éducation.

2. Enseignement supérieur

33. Dans l'enseignement supérieur, il existe également des organismes nationaux indépendants chargés d'évaluer les normes et la qualité dans les établissements universitaires. Ces organismes effectuent des évaluations de la qualité, élaborent des critères de référence et des lignes directrices à l'intention des institutions et effectuent ou font effectuer des recherches sur certains sujets. Le système de contrôle de la qualité repose en outre sur l'examen par les pairs, mais également sur des processus internes et externes complexes ainsi que sur des codes nationaux de contrôle de la qualité qui régissent l'élaboration des programmes, les qualités attendues des diplômés, les résultats de l'enseignement et les relations avec les organismes d'évaluation de la qualité externes. Les examinateurs vérifient que le secteur de l'enseignement supérieur et les autorités compétentes répondent bien aux attentes définies dans les codes ou cadres de qualité nationaux approuvés et reconnus. Dans certains pays, ces évaluations peuvent conditionner le droit de délivrer des diplômes ou celui d'être considéré comme une université. Ces évaluations comprennent également des recommandations d'amélioration, des références aux bonnes pratiques et un bilan des mesures prises par l'établissement depuis le précédent examen.

34. Les organismes chargés du contrôle de la qualité produisent des ressources sous la forme de critères de référence pour les normes académiques, notamment les « déclarations de référence par discipline » élaborées en concertation avec la communauté académique et en tenant compte du cadre de qualifications, du système des crédits, des règles et des manuels propres aux établissements et des normes établies par les organismes professionnels.

35. L'objectif serait d'intégrer l'EDD dans les codes et cadres de qualité, de définir des orientations afin que la qualité puisse être évaluée et au besoin améliorée, ainsi que d'élaborer des déclarations de référence par discipline ou des lignes directrices pour soutenir l'intégration de l'EDD dans des domaines ou disciplines clefs. Certains signes laissent à penser que ce secteur est prêt à mettre en œuvre l'EDD. En effet, trois projets pilotes sont cités en exemple plus loin dans le présent document.

C. Résultats escomptés

36. Quelques initiatives nationales ont permis de rapprocher l'éducation au service du développement durable et les impératifs de qualité de l'éducation. Si le Comité directeur approuve ce volet, il est proposé d'analyser ces initiatives de plus près et d'inviter les collègues qui ont dirigé ces travaux à intervenir en qualité de consultants. Parmi ces initiatives, on peut citer :

a) Le projet intitulé « Établir des liens entre l'évaluation institutionnelle et les objectifs de développement durable : Donner aux parties prenantes les moyens d'améliorer la qualité » qui est mené par l'Agence d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur de l'Andorre (AQUA) et son équivalent ACPUA d'Aragon (Espagne) et financé par le Réseau international des agences d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (INQAAHE)³ ;

b) Le projet intitulé « Encadrer la transformation des programmes d'études : Guide pour une éducation durable de qualité dans l'enseignement supérieur », qui est dirigé par l'Université du Gloucestershire (Royaume-Uni) et financé par le Higher Education Funding Council for England (HEFCE) et la Quality Assurance Agency for Higher Education (QAA)⁴.

D. Enjeux

37. De multiples défis sous-tendent ce volet. Premièrement, comme pour les autres volets, il y a toujours le risque que l'EDD soit mal comprise ou interprétée hâtivement comme étant l'ajout d'un contenu thématique aux programmes existants, alors que sa prise en compte dans l'éducation (formelle, postobligatoire et supérieure) exige une révision des approches d'enseignement et d'évaluation ainsi que du contenu des apprentissages et des résultats obtenus. Il faut aussi que les établissements d'enseignement intègrent l'EDD dans leur gestion, leur pratique et leurs relations avec la communauté afin que les étudiants aient une expérience vécue de l'EDD. C'est la raison pour laquelle les précédentes initiatives en matière d'éducation de qualité décrites ci-dessus consacrent beaucoup de temps aux moyens de faire mieux connaître et comprendre l'EDD et de mettre au point des ressources qui définissent la portée et les limites de cette préoccupation éducative.

38. Les initiatives relevant de ce volet des travaux du Comité directeur auront du mal à s'imposer auprès des collègues qui pensent que l'EDD n'est qu'une simple éducation à l'environnement. La compréhension plus globale et plus complexe nécessaire pour faire progresser le développement durable échappe parfois aux professionnels de l'éducation, qui ne s'occupent pas de cette question ou qui ne connaissent pas bien les objectifs de développement durable. Il sera important d'intégrer l'EDD au cœur de tous les travaux relevant de ce volet.

³ <http://www.aqua.ad/estudis-i-projectes-de-millora#MAKING%20CONNECTIONS>.

⁴ <http://efsandquality.glos.ac.uk>.

39. L'autre problème consistera à veiller à ce que les efforts favorisent une approche paninstitutionnelle de l'EDD et mobilisent ceux qui assument des responsabilités d'apprentissage et de gestion en matière d'éducation de qualité. Cela signifie que les initiatives doivent aller au-delà du simple recrutement de spécialistes de la qualité et viser à ce que la qualité devienne l'affaire de tous. Pour y parvenir, le Comité directeur devra relever un défi de taille et participer à des réunions, à des plateformes et à des conférences de haut niveau pour promouvoir ce travail. Il est recommandé de dresser une liste des responsables des organismes nationaux chargés d'assurer la qualité et de convoquer une réunion à Genève pour les associer dès le départ aux efforts.

40. Enfin, le plus grand enjeu est celui du financement. Il faudra trouver les fonds nécessaires. Il sera en outre nécessaire de désigner une autorité chargée d'allouer les subventions et trouver un ou plusieurs donateurs issus des différentes composantes de ce volet qui joueront un rôle essentiel dans la réalisation des résultats décrits ci-dessus.

E. Activités, propositions et mesures que le Comité directeur pourrait mettre en œuvre d'ici à 2030

41. Les travaux consacrés à ce volet viseraient à aboutir aux résultats suivants :

- a) La participation aux dialogues sur l'EDD de spécialistes de la qualité pédagogique et d'organismes et d'autorités qui en sont chargés ;
- b) La présence de représentants des ministères de l'éducation aux réunions du Comité directeur et le renforcement de la coopération en matière d'EDD entre les ministères compétents, notamment entre ceux de l'éducation et de l'environnement ;
- c) L'ouverture d'une voie unique et efficace vers l'EDD, qui aidera le Comité directeur à retrouver sa place dans les discussions internationales consacrées à l'EDD ;
- d) L'intégration de l'EDD dans les dispositifs d'assurance de la qualité pédagogique. L'accent serait mis sur l'élaboration des outils ci-après, dans le cadre d'un dispositif participatif, propice à l'adoption de bonnes pratiques et à l'appropriation :
 - i) Des ensembles de critères de qualité pour l'intégration de l'EDD à chaque niveau d'enseignement – petite enfance, enseignement primaire et secondaire, enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP) et universités ;
 - ii) Un outil d'analyse comparative permettant d'évaluer les pratiques ;
 - iii) Un ensemble de caractéristiques de l'apprenant, adaptées en fonction de la matière ou de la discipline, et assorties de directives visant à ancrer l'EDD dans les expériences d'apprentissage ;
 - iv) Un programme de perfectionnement professionnel sur l'EDD et les objectifs de développement durable destiné aux spécialistes de la qualité pédagogique et aux organismes et autorités qui en sont chargés, ainsi qu'aux cadres et responsables du secteur de l'éducation.

42. Dans certains États membres, les spécialistes de la qualité pédagogique ont récemment perdu ce que certains estiment être une connexion vitale avec le public et essuient régulièrement les critiques des autres acteurs du monde de l'éducation, qui leur reprochent le manque de pertinence de leurs activités. Dans le cadre de ses travaux, le Comité directeur pourra remédier à ce problème en redonnant une utilité à la profession et en faisant en sorte qu'elle inspire à nouveau confiance. Il s'efforcera d'instaurer une collaboration constructive avec les spécialistes de la qualité pédagogique dans le cadre d'un programme de grande envergure, qui placera la qualité de vie, l'emploi et la mobilisation sociale au cœur des préoccupations des établissements d'enseignement.

43. Il importe de noter que, dans ce volet, l'EDD s'entendrait dans son acception la plus large et engloberait les formes d'éducation en lien avec les objectifs de développement durable, y compris les initiatives mondiales dans le secteur de l'éducation, l'éducation civique, l'éducation à la démocratie, l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation à la paix et à la non-violence, l'éducation à la problématique femmes-hommes et l'éducation à

la diversité culturelle, ainsi que l'éducation aux modes de vie durables (cible 4.7 associée aux objectifs de développement durable). Ce cadre inclusif est considéré comme nécessaire au bon déroulement des travaux entrepris au titre de ce volet.

Partenariats

44. Les participants à la réunion du groupe spécial tenue à La Haye ont estimé que le Comité directeur devrait collaborer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'UNESCO à la promotion de ce volet de ses travaux, et inviter la Commission européenne à se joindre à ses efforts.

45. Il convient également de s'intéresser aux organismes internationaux responsables de la qualité pédagogique, notamment, dans l'enseignement supérieur, au Réseau européen pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur et au Réseau international des agences d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. Ces deux organisations rassemblent des agences nationales qui participent à la prise des décisions politiques dans le domaine de la qualité pédagogique. L'idée est de former une alliance avec des organisations parties prenantes qui ont manifesté leur intérêt pour la qualité pédagogique et l'amélioration de l'enseignement.

IV. Volet 3 : éducation numérique, technologies de l'information et de la communication et éducation au service du développement durable

A. Introduction

46. Depuis plusieurs années, les technologies numériques revêtent une importance croissante dans tous les secteurs de notre société, en particulier l'éducation. Il est de plus en plus communément admis que l'apprentissage collaboratif et les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent apporter un complément aux approches traditionnelles ou les renforcer, et constituent à ce titre des moyens efficaces de mettre l'éducation au service du développement durable.

47. Le Web traditionnel, constitué de pages HTML statiques, a évolué avec l'apparition du Web 1.0 et de ses nouvelles techniques de création de contenus. Par la suite, le Web 2.0, qui repose sur des technologies plus récentes encore, a permis aux apprenants d'interagir avec les autres internautes et avec les contenus.

48. En 2002, le Massachusetts Institute of Technology (MIT) a lancé l'initiative OpenCourseWare⁵, dans le cadre de laquelle il a publié certains de ses cours sur Internet et les a rendus libres d'accès grâce à une licence Creative Commons. Par la suite est né le mouvement de l'éducation ouverte, qui regroupe bonnes pratiques, outils, ressources et utilisateurs dans un cadre mondial. Les TIC sont un moyen essentiel de favoriser la formation et l'acquisition de nouvelles connaissances. Elles permettent aux étudiants, aux enseignants, aux chercheurs et, de manière plus générale, à tout un chacun, de recevoir la meilleure éducation possible. Cette universalité est particulièrement importante dans l'optique du développement durable, dont l'interaction avec de multiples thèmes et disciplines impose d'adopter une approche globale et transversale, qui tranche avec les méthodes pédagogiques traditionnelles. Les TIC et les technologies numériques sont, à n'en pas douter, l'un des principaux leviers de l'émergence de nouvelles pratiques pédagogiques, qui facilitent l'accès de chacun au savoir, tout au long de la vie.

49. Les outils et ressources qui reposent sur les TIC et les technologies numériques offrent à chacun la possibilité de tirer parti de ses connaissances et de son savoir-faire. Ils apportent également des solutions à de multiples problèmes qui se posent dans de nombreux systèmes éducatifs, comme la pénurie d'enseignants, le manque de maîtrise des TIC, l'absence d'infrastructures informatiques, les difficultés d'accès aux TIC et la formation inadéquate du personnel.

⁵ Cette initiative a consisté en la publication en ligne de tous les supports pédagogiques des cours de premier et de deuxième cycle du MIT, que chacun peut consulter gratuitement où qu'il se trouve.

50. Les TIC deviennent ainsi un vecteur de convergence de l'enseignement scolaire, de l'éducation non formelle et des autres formes d'apprentissage, qui se conjuguent pour améliorer et enrichir le parcours de l'apprenant et l'expérience de l'enseignant.

B. Définition

51. Pour que l'éducation puisse faire agir ses capacités de transformation dans les divers programmes relatifs au développement durable, il faut réformer le système éducatif en profondeur, sur les plans tant pédagogique qu'organisationnel, ce qui suppose une forte mobilisation de moyens.

52. Cette évolution de l'éducation vers le développement durable ne consiste pas à recenser et à comparer les méthodes existantes, mais plutôt à les modifier et à les optimiser en exploitant les nouvelles technologies dans toutes les filières d'enseignement. Les technologies numériques sont un puissant levier de transformation des politiques éducatives dans toutes leurs dimensions. Elles facilitent notamment la transformation pédagogique au service de l'apprentissage et de l'évaluation, la formation aux enjeux et aux professions de demain, les relations avec les utilisateurs et la modernisation des opérations par la refonte des systèmes d'information. La transformation du système éducatif doit donc s'étendre aux méthodes pédagogiques, au contexte social, à la structure institutionnelle et à l'utilisation qui est faite des technologies numériques. Selon cette approche, la transformation doit être numérique et reposer sur une vaste contribution culturelle intersectorielle de différentes couches de la société, parties prenantes et disciplines, l'objectif étant d'aboutir à une stratégie harmonisée.

C. Résultats escomptés

53. L'éducation numérique et les TIC constituent l'une des composantes essentielles de l'EDD, qu'il s'agisse de l'innovation stratégique, de la modernisation de la pédagogie, de la formation des enseignants, du développement inclusif des écoles ou des partenariats avec les autres acteurs du développement durable.

1. Placer les technologies numériques au cœur de l'EDD

54. Une multitude d'acteurs ont collecté, stocké et traité de vastes quantités de données, mettant en lumière les applications pédagogiques de ces données, qui peuvent être utilisées pour moderniser l'EDD au profit :

- a) De l'apprenant, qui peut bénéficier d'un cadre d'apprentissage personnalisé et s'orienter vers des filières d'enseignement particulières ;
- b) De l'enseignant, qui peut mettre au point de nouveaux supports pédagogiques et de nouveaux outils, et mieux connaître chacun de ses étudiants ;
- c) Des chercheurs spécialisés dans l'éducation et l'EDD, qui auront une compréhension plus fine de l'EDD et pourront ainsi faire évoluer les pratiques.

55. La gestion globale du système éducatif évolue grâce à l'exploitation statistique des données aux fins de l'évaluation des pratiques et des modèles.

2. Moderniser la pédagogie de l'EDD grâce aux technologies numériques

56. Les technologies numériques devraient contribuer à faire évoluer les pratiques des enseignants, qui pourront par exemple s'en servir pour recommander des contenus et des ressources ou faciliter l'évaluation des apprenants. Les étudiants auront la possibilité de s'exercer, de s'autoévaluer et de participer à l'établissement de diagnostics au moyen de ressources adaptées à leur niveau et à leurs besoins.

57. Les dispositifs d'enregistrement électronique partagé et la technologie de la chaîne de blocs, qui s'inscrivent dans le cadre du Web 3.0, offrent la possibilité d'actualiser et de mettre en valeur les ressources libres tout en garantissant leur traçabilité. Ces technologies peuvent simplifier les procédures d'amélioration et de contrôle des bases de données, mais aussi faciliter l'accès aux documents, leur partage et le suivi de leur utilisation.

3. Appuyer et renforcer la formation continue des enseignants au moyen des technologies numériques

58. Caractérisés par leur grande diversité et la flexibilité qu'ils offrent à leurs utilisateurs, les outils numériques sont particulièrement propices à la formation des enseignants puisqu'ils permettent d'élargir la gamme des cours disponibles, d'assouplir les horaires de formation et d'offrir un apprentissage des technologies numériques au moyen de ces mêmes technologies.

59. Le renforcement des compétences numériques des étudiants n'est possible que si les enseignants eux-mêmes sont suffisamment formés dans ce domaine.

4. Bâtir des écoles inclusives grâce aux technologies numériques

60. Les technologies numériques sont une source cruciale de ressources pédagogiques pour les étudiants en difficulté, dans la mesure où elles peuvent faciliter le suivi de leur apprentissage. En outre, la diversité de leurs modalités d'accès et d'utilisation profite à tous les étudiants, handicapés ou non.

5. Consolider les partenariats avec les collectivités et les entreprises locales grâce aux technologies numériques

61. Les autorités locales et le secteur industriel sont des partenaires essentiels de l'action menée pour faire évoluer l'EDD par le numérique. Les technologies numériques resserrent les liens avec ces partenaires en rapprochant l'EDD de situations de la vie de tous les jours. La collaboration avec ces acteurs permet d'offrir aux enseignants et aux apprenants des ressources numériques qui facilitent la formation professionnelle et technologique.

D. Enjeux

62. Depuis le lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), le triptyque « éducation numérique-TIC-EDD » est passé par deux phases successives.

63. La première phase a consisté à inscrire l'EDD dans le cadre de la formation en ligne, c'est-à-dire à associer la formation en face à face à l'apprentissage à distance, qui repose principalement sur l'utilisation d'outils numériques tels que les classes virtuelles, les cours en ligne ouverts à tous ou les forums interactifs, et s'appuie sur des pratiques pédagogiques innovantes.

64. La seconde phase a consisté à faire entrer l'EDD dans l'ère de l'apprentissage numérique, par les trois moyens suivants : i) passage des ordinateurs aux médias numériques ; ii) utilisation de tous les outils de formation sur des réseaux sociaux de messagerie instantanée, où se forme une communauté d'apprentissage ; iii) création d'une filière d'apprentissage en ligne, dans laquelle les apprenants acquièrent des connaissances en échangeant entre eux ou avec l'enseignant.

65. Dans le cas de l'EDD, ces deux phases sont complémentaires et traduisent une volonté pédagogique de diversification de la formation, notamment par un apprentissage mixte. L'association de différentes modalités d'apprentissage et de multiples outils de formation permet aux apprenants de développer des aptitudes qui vont au-delà des connaissances et des compétences traditionnelles. Toutefois, plusieurs questions se posent :

a) Comment exploiter les outils numériques et les nouvelles technologies pour faire évoluer les comportements ou les mentalités en faveur de l'EDD ?

L'essentiel est de ne pas voir dans ces outils un divertissement, mais un moyen de mettre en lumière nos conceptions du développement durable. Une utilisation superficielle des réseaux sociaux sera distrayante, mais pas formatrice. Les TIC doivent reposer sur un véritable modèle d'enseignement lié à l'EDD, fondé non pas sur de bonnes pratiques, mais sur un cadre rigoureux et scientifique, ouvert sur la société et ses valeurs. L'approche-projet consistant à associer TIC et investissement personnel doit jouer un rôle important.

b) Comment inscrire dans un cadre structurel et inclusif les problématiques de l'éducation, de la communication et de l'apprentissage ?

Le recours aux sciences de la communication permet de mieux cerner les questions suivantes : qu'est-ce que la communication durable ? Quels processus d'apprentissage entrent en jeu ? Quel est le rôle du formateur dans cette configuration ? Si le caractère interdisciplinaire du développement durable est évident, il reste à définir ce que nous appelons les « sciences de la durabilité ». L'idée est que l'enseignant ne soit plus cantonné à certaines matières et que le programme des cours ne soit plus cloisonné, mais transversal.

c) Comment les institutions garantes du savoir et de sa diffusion parviendront-elles à s'adapter à l'usage de plus en plus fréquent des nouvelles technologies ?

À l'avenir, il conviendra d'intégrer l'EDD de plusieurs manières : i) soutenir les projets innovants que proposent les formateurs ; ii) mettre en place des activités et des modules de formation aux TIC à l'intention des apprenants et des enseignants ; iii) inscrire ces mesures dans un cadre de compétences et sanctionner ces compétences par des diplômes ; iv) faire une place aux disciplines et composantes trop souvent absentes des programmes d'EDD ; v) mettre au point des outils adaptés à un apprentissage tout au long de la vie ; vi) utiliser ces outils pour réviser les méthodes d'évaluation des connaissances ; vii) instaurer un dialogue multilatéral et continu avec les parties prenantes, notamment avec les responsables politiques.

d) Comment la CEE pourrait-elle faciliter les relations entre le monde de l'éducation et celui des TIC ?

Les relations entre ces deux mondes sont parfois chaotiques. L'éducation s'inscrit dans un processus de socialisation, ce qui suppose un apprentissage plus ou moins long, tandis que les TIC renvoient aux notions d'information instantanée, de divertissement et de réseau. Dans le cas de l'EDD, l'approche la plus adéquate consisterait à consolider les compétences dans le cadre de projets de renforcement des capacités tels que ceux que la Commission européenne a lancés. Il conviendrait toutefois de conférer à ces programmes un cadre institutionnel en les plaçant par exemple sous l'autorité d'un rectorat ou du ministère de l'éducation, l'objectif étant de donner à l'EDD un caractère officiel.

E. Activités, propositions et mesures que le Comité directeur pourrait mettre en œuvre d'ici à 2030

66. Les objectifs pédagogiques de l'EDD peuvent se résumer à l'acquisition de compétences fondamentales de caractère transversal qui recoupent tous les objectifs de développement durable. Outre certaines connaissances de base, il s'agit notamment de développer la pensée critique, des compétences normatives et stratégiques, l'esprit de collaboration, la conscience de soi et l'aptitude à régler les problèmes.

67. Face à ces impératifs, les TIC présentent de multiples applications susceptibles de faciliter l'adoption de méthodes pédagogiques innovantes et propices à l'EDD. Plusieurs pistes de réflexion et d'action peuvent être envisagées :

a) Mettre au point des ressources et des outils numériques permettant de renforcer les possibilités réelles d'utiliser les outils informatiques et de communication pour combiner l'apprentissage formel, non formel et informel et de souligner l'effet des technologies de l'information et de la communication dans la pédagogie actuelle ;

b) Généraliser l'apprentissage mixte, qui combine la formation en face à face, propice aux interactions entre apprenants et formateurs, et l'apprentissage en ligne, pour optimiser la formation dans le cadre d'un modèle d'apprentissage immersif ;

c) Appliquer à l'EDD des méthodes d'analyse de l'apprentissage : mesurer, collecter, analyser et traiter les données relatives aux apprenants et à leur environnement pour comprendre et optimiser l'apprentissage et les conditions dans lesquelles il se déroule ;

d) Développer l'utilisation de réseaux sociaux en tant qu'outil clef, sachant que ces réseaux ne sont d'aucune utilité s'ils n'ont pas un but éducatif et ne sont pas intégrés de façon rationnelle dans un cadre, une stratégie ou un itinéraire.

V. Volet 4 : entrepreneuriat, emploi, innovation et éducation au service du développement durable

A. Introduction

68. En ce XXI^e siècle, notre planète connaît des mutations rapides et les enjeux mondiaux sont de plus en plus complexes. À cet égard, il importe, plus que jamais, de soutenir les jeunes et de leur donner les moyens d'agir.

69. L'EDD est indispensable pour préparer les jeunes à faire face à ces changements, pour les inciter à rechercher des solutions et pour bâtir avec eux un avenir plus durable.

70. Ainsi que l'énonce la cible 4.7 des objectifs de développement durable, les jeunes doivent acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable. Il importe de renforcer les partenariats et la coordination entre les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et les jeunes eux-mêmes pour axer davantage l'éducation sur le développement durable.

71. La présente proposition vise à éclairer et à promouvoir la Recommandation du Conseil de l'Union européenne du 22 mai 2018 relative aux compétences clefs pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (2018/C 189/01).

72. Cela permettrait aux intéressés de développer et de cultiver l'esprit d'entreprise, c'est-à-dire la capacité de saisir les occasions qui se présentent et de mettre des idées en pratique pour les valoriser. L'esprit d'entreprise repose sur la créativité, une réflexion critique, l'aptitude à régler les problèmes, l'initiative, la persévérance et la capacité de collaborer pour planifier et gérer des projets qui ont une valeur culturelle, sociale ou économique.

B. Définition

73. L'entrepreneuriat a pour but de promouvoir la création de richesse par l'innovation. L'innovation et l'entrepreneuriat peuvent être considérés à la fois comme un processus et comme son résultat. Il a été souligné que les notions de changement, d'innovation et de créativité n'avaient guère été prises en compte par les chercheurs spécialisés dans l'entrepreneuriat (l'inverse étant également vrai) bien qu'elles fassent à leurs yeux partie intégrante de l'entrepreneuriat et constituent une condition *sine qua non* pour que l'entrepreneuriat occupe une plus grande place dans les travaux de recherche consacrés à la gestion⁶.

C. Résultats escomptés

1. Compétences du XXI^e siècle

74. Les compétences du XXI^e siècle sont celles dont les jeunes apprenants ont besoin pour adopter des modes de vie durables, prendre des décisions éclairées, faire des choix en connaissance de cause et assumer la responsabilité de leurs actes. Ces dernières années, de multiples initiatives ont été consacrées à la définition des aptitudes et des compétences nécessaires à l'épanouissement des jeunes. Cependant, il importe maintenant de traduire ces

⁶ Alexander Brem, *Linking innovation and entrepreneurship – Literature overview and introduction of a process-oriented framework*. À consulter à l'adresse suivante : <https://www.researchgate.net/publication/234061000>.

définitions en cadres concrets et d'élaborer des orientations sur les modalités de mise en œuvre de ces cadres. Les chercheurs s'accordent à penser qu'il faut établir des cadres de référence nationaux contenant des définitions claires des compétences du XXI^e siècle et prévoyant des stratégies propres à faciliter et à réglementer leur mise en œuvre et leur évaluation. Les jeunes devraient pouvoir apprendre en continu, enrichir leur connaissance des écotechnologies et des TIC, partager leurs expériences, leurs techniques et leurs outils, renforcer leurs capacités, acquérir de nouvelles compétences une fois diplômés et, enfin, prendre des décisions judicieuses et écologiquement rationnelles pour l'avenir.

2. Participation active des jeunes à l'apprentissage et à la société

75. L'EDD consiste à préparer les apprenants à jouer dans la société un rôle actif en faveur du développement durable, d'où la nécessité pour eux d'acquérir une compréhension fine des enjeux actuels et futurs de la durabilité. Ces enjeux étant complexes et aléatoires, l'EDD doit évoluer afin de doter les apprenants des compétences et des aptitudes dont ils ont besoin pour faire face à cette complexité et à cette incertitude. Les futurs enjeux du développement durable exigent que nos sociétés soient flexibles, évolutives et résilientes.

3. La présente proposition met en avant cinq domaines se prêtant à une participation active des jeunes

L'innovation et l'entrepreneuriat

76. L'entrepreneuriat des jeunes doit être reconnu comme l'un des facteurs clefs du développement économique futur et comme un moyen d'améliorer le bien-être des populations, de prévenir l'exode des compétences et de lutter contre le chômage. Les étudiants doivent pouvoir se faire une idée de la façon de gérer une entreprise, gagner en confiance et esquisser des projets d'entreprise, voire envisager de créer leur propre entreprise, en tenant compte des objectifs de développement durable et en exploitant les technologies vertes. Les jeunes gagnent à développer des compétences telles que la pensée critique, l'aptitude à régler les problèmes, la créativité, la capacité de planification et le sens de l'organisation.

77. Selon le Manuel d'Oslo⁷ de l'OCDE et la définition communément admise qui y est proposée, une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. Le changement dont est porteuse l'innovation modifie les conditions de l'activité économique à l'échelle d'une entreprise, d'un marché ou du monde entier. Quatre descriptions de l'entrepreneuriat se sont imposées dans les travaux de recherche, selon que l'entrepreneur est considéré comme un innovateur (Schumpeter), un arbitragiste ou créateur d'équilibre, un porteur d'incertitude (Frank Knight) ou un coordonnateur (Jean-Baptiste Say). La définition de Schumpeter, selon laquelle l'entrepreneur serait un innovateur, établit le lien le plus clair entre l'entrepreneuriat, l'innovation et la croissance économique.

Les jeunes, la recherche et l'innovation

78. Il est essentiel d'associer les jeunes à la recherche et aux débats consacrés à l'innovation, ainsi que de soutenir leurs projets d'entreprise innovants. Aujourd'hui, de nombreuses activités sont menées dans le cadre de divers pôles de recherche et incubateurs de projets innovants, qui permettent aux étudiants et aux jeunes professionnels de libérer leur potentiel créatif. Les jeunes entrepreneurs pourraient être encouragés à mener des travaux de recherche susceptibles d'être bénéfiques à la société, notamment dans les domaines de l'économie, de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture. Une telle démarche favoriserait l'élaboration et l'application de politiques, d'approches et de techniques environnementales novatrices.

⁷ https://www.oecd-ilibrary.org/science-and-technology/manuel-d-oslo_9789264013124-fr.

La formation professionnelle et l'entrepreneuriat

79. L'EDD ainsi que l'enseignement et la formation techniques et professionnels contribuent dans une large mesure au développement, chez les jeunes, des compétences et des aptitudes recherchées sur le marché. Nos jeunes bâtissent aujourd'hui les fondements des économies de demain. Ils ont des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi parce qu'ils sont dépourvus des compétences requises et ne disposent ni des informations ni des contacts nécessaires pour acquérir ces compétences. La formation professionnelle et les activités axées sur l'entrepreneuriat visent à développer chez tous les jeunes les savoir-faire et l'esprit d'entreprise qui leur garantiront un accès équitable au marché du travail et offriront des possibilités d'emploi aux moins privilégiés d'entre eux.

L'entrepreneuriat et les entrepreneurs

80. L'entrepreneuriat joue un rôle important dans l'économie et dans la société. Dans un monde fortement interconnecté, il est essentiel, pour stimuler la création d'emplois et la croissance économique, de créer un environnement propice à l'entrepreneuriat et de développer chez les jeunes l'esprit d'entreprise et des compétences entrepreneuriales. L'esprit d'entreprise a des applications dans toutes les sphères de la vie. Il permet à chacun de stimuler son développement personnel, de contribuer activement au développement social, d'entrer sur le marché du travail en tant que salarié ou travailleur indépendant, et de créer ou d'agrandir des entreprises à but culturel, social ou commercial.

Le lien conceptuel entre innovation et entrepreneuriat

81. L'entrepreneuriat et l'innovation sont deux thèmes récurrents du débat politique, souvent cités comme des conditions de la croissance économique et du développement durable. L'entrepreneuriat passe pour promouvoir la création de richesse par l'innovation. L'innovation et l'entrepreneuriat peuvent être considérés à la fois comme un processus et comme son résultat. Les notions de changement, d'innovation et de créativité font partie intégrante de l'entrepreneuriat, et il est indispensable d'en tenir compte pour que l'entrepreneuriat occupe une plus grande place dans les travaux de recherche consacrés à la gestion.

D. Enjeux**1. Enjeux mondiaux de l'éducation**

82. La complexité des enjeux mondiaux de l'éducation, actuels comme futurs, exige que tous les apprenants soient dotés des moyens de faire face tout au long de leur vie à des difficultés imprévues. De rapides changements technologiques se sont produits au cours des trois dernières décennies, mais les systèmes éducatifs, eux, n'ont que peu évolué depuis une centaine d'années dans bon nombre d'États. Les nouvelles technologies et l'innovation peuvent engendrer des perturbations, mais elles offrent par ailleurs de formidables possibilités d'améliorer la diffusion de compétences et de valeurs fondamentales. Une difficulté majeure réside dans la nécessité de dispenser un enseignement efficace et approprié, en tenant compte du contexte et de la demande, et en veillant à ne pas créer ou accentuer des préjudices sociaux, notamment à ne pas creuser les inégalités ou exacerber les conflits. Il faut aussi que cet enseignement profite avant tout aux plus défavorisés, en tenant compte en particulier du sexe, du handicap, de l'âge, de l'appartenance ethnique et d'autres facteurs qui risquent de désavantager les intéressés.

83. L'autre problème majeur auquel est confrontée la recherche consacrée à l'EDD ou la recherche appliquée dans ce domaine tient au cloisonnement des principaux acteurs et organismes et au manque d'intégration des fonctions qu'ils assument. Même lorsque les chercheurs, les enseignants, les étudiants, les représentants des collectivités, les entreprises et les autres parties prenantes s'accordent sur une vision commune de l'avenir, les responsabilités et les restrictions propres aux rôles de chacun de ces acteurs peuvent jouer en défaveur d'une transition axée sur l'adaptation, qui tire parti de l'apprentissage social et le favorise.

2. Chômage et éducation

84. L'étude de l'entrepreneuriat n'en est encore qu'à ses balbutiements. Au nombre des obstacles au progrès de la recherche, il convient de mentionner le développement inégal de la discipline, son manque de cohérence terminologique et méthodologique, ainsi que son isolement relatif par rapport à d'autres domaines de recherche fondamentaux. Partout dans le monde, les jeunes sont généralement astreints à de plus longues heures de travail, accomplies dans des conditions non réglementées, précaires et incertaines, avec à la clef une faible productivité, de maigres revenus et une protection sociale réduite. Dans les pays en développement, les jeunes, en particulier les jeunes femmes, sont largement majoritaires parmi les personnes sous-employées et les salariés pauvres du secteur informel, dans les zones rurales comme en milieu urbain. L'emploi indépendant est souvent une stratégie de survie visant à se procurer des revenus de subsistance.

E. Activités, propositions et mesures que le Comité directeur pourrait mettre en œuvre d'ici à 2030

1. Fournir un cadre d'orientation pour les compétences du XXI^e siècle en :

- a) Définissant de manière opérationnelle les compétences du XXI^e siècle afin d'améliorer la planification et l'évaluation pour tous les groupes d'âge et toutes les matières ;
- b) Établissant un lien clair entre les matières fondamentales et les compétences du XXI^e siècle ;
- c) Regroupant l'information sur les outils accessibles à tous qui peuvent promouvoir l'entrepreneuriat, l'emploi et l'innovation, ainsi que l'EDD (le Cadre européen des compétences numériques pour les citoyens (DigComp), le Cadre européen des compétences entrepreneuriales (EntreComp), la mise en commun de rapports comme le rapport *Global Entrepreneurship Monitor*, etc.) ;
 - i) Formulant à l'intention du personnel éducatif (gestionnaires, enseignants, personnel de soutien) des recommandations sur les mesures qu'il peut prendre pour promouvoir l'entrepreneuriat durable auprès des étudiants ;
 - ii) Formulant à l'intention des décideurs gouvernementaux des recommandations sur les mesures qu'ils peuvent prendre pour soutenir l'entrepreneuriat durable des jeunes.

2. Représentation aux réunions du Comité directeur

85. Il est crucial que les jeunes deviennent des agents de changement, et donc qu'ils aient davantage leur mot à dire dans la prise de décisions sur les questions qui les touchent directement. Le Comité directeur pourrait devenir un pionnier dans l'ouverture de la discussion aux représentants des jeunes. Cela pourrait prendre diverses formes : participation de représentants des jeunes aux réunions du Comité directeur, consultation avec des représentants des jeunes par les points de contact nationaux, etc.

3. Faire partager les résultats d'initiatives relatives à de bonnes pratiques en :

- a) Créant des plateformes numériques avec des modèles d'identification ;
- b) Améliorant et en mettant à jour régulièrement le site Web de la CEE ;
- c) Mettant à disposition des lignes directrices pédagogiques pour les étudiants, les enseignants, les écoles, les universités, etc. ;
- d) Relevant le niveau des initiatives relatives à de bonnes pratiques ;
- e) Organisant pour les jeunes des conférences, des concours, des programmes d'échange, etc. ;
- f) Étudiant la possibilité d'utiliser la grille de résultats comme cadre de qualité pour les prestataires de services de formation ;

g) Organisant des webinaires pour soutenir le dialogue sur les résultats des projets et pour mettre en commun les expériences positives.

4. Formation professionnelle et économie verte

86. Il importe de former les enseignants du système d'enseignement technique pour qu'ils soient en mesure d'aider les diplômés à relever les défis du marché, de l'économie verte et des emplois verts, et à acquérir de nouvelles aptitudes et compétences pour le développement durable. À cette fin, il est essentiel de formuler des recommandations concrètes sur les systèmes éducatifs et les activités de renforcement des capacités, en mettant davantage l'accent sur l'amélioration des qualifications des enseignants.

87. La tâche la plus importante consiste à rapprocher les mondes de l'apprentissage et du travail par la formation professionnelle et l'apprentissage pratique, afin que la formation et les débouchés locaux soient complémentaires. Les jeunes ont beaucoup à offrir à leur société, et leur participation aux efforts de protection de l'environnement peut être un vecteur de changement à l'échelle du ménage comme au niveau de la communauté.

5. Compétences numériques pour l'avenir

88. La stratégie Europe 2020 vise à créer les conditions d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Tous les domaines d'action de cette stratégie, y compris l'éducation, connaissent des mutations rapides sous l'effet de la numérisation de notre société. Chacun a besoin de compétences numériques pour pouvoir contribuer à l'essor du numérique, en tirer profit et atténuer les risques éventuels. Il s'agit là clairement d'un défi qui doit être relevé dès aujourd'hui. Près de la moitié (44,5 %) de la population de l'Union européenne âgée de 16 à 74 ans a des compétences numériques insuffisantes, ainsi que le révèle l'indicateur « compétences numériques » de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques, qui porte sur l'ensemble de l'Union européenne et repose sur les données d'Eurostat pour l'année 2015.
